

Motion concernant la baisse du contingent de CRCT

La section 21 du CNU, réunie en assemblée générale le 7 mars 2025, dénonce l'érosion continue du nombre de semestres de CRCT disponibles pour les collègues MCF et PR. Alors que la 21^e section du CNU disposait de 7 semestres en 2022, ce contingent n'était plus que de 6 semestres en 2023 et en 2024 et de 5 semestres en 2025. La section rappelle qu'ils sont de droit dans de nombreux autres pays et qu'ils sont garantis par le décret du 6 juin 1984 (modifié par les décrets du 19 juillet 1987 et du 22 janvier 1992).

Par cette baisse, le ministère signifie clairement aux collègues qu'ils et elles ont de moins en moins de possibilités de bénéficier d'un semestre de CRCT après examen de leur dossier par leurs pairs au niveau national. Ils et elles dépendent alors entièrement des possibilités offertes localement, très disparates selon les établissements. Si cette trajectoire n'est pas inversée, ils et elles continueront à avoir encore moins de temps pour mener leurs travaux de recherche.

La section 21 du CNU demande que le nombre de semestres de CRCT disponibles ne connaisse plus de baisse et qu'il retrouve au moins le niveau de 2022, à savoir 7 semestres.

Votée à l'unanimité des présents

Motion sur le budget et les conditions de fonctionnement du CNU

La section 21 du CNU, réunie en assemblée générale le 7 mars 2025, s'inquiète des attaques persistantes ciblant les modalités de réunion et de travail en présentiel des sections CNU et de la CP-CNU. Ces attaques sont d'autant plus délétères que les moyens alloués au CNU ont diminué de près de 20 % entre 2019 et 2023 alors même que ses missions ont été alourdies.

La section 21 rappelle que les sections CNU décident en toute autonomie de leur organisation dans le respect du cadre fixé par la loi et de façon adaptée aux spécificités de leurs disciplines. Elles sont garantes d'un examen rigoureux, impartial, indépendant et égalitaire des dossiers.

Elle rappelle que la CP-CNU s'est clairement exprimée en défaveur de la tenue des sessions CNU en distanciel, modalité qui ne garantit pas la confidentialité des échanges et qui représente une dégradation des conditions d'examen des dossiers de nos collègues.

La section 21 constate que certains membres du CNU rencontrent des difficultés pour préparer leurs missions, certains établissements s'appuyant sur la mention figurant sur la convocation - « *Les membres titulaires et suppléants du Conseil national des universités peuvent participer aux réunions des sections et des groupes en visioconférence* » - pour ne pas autoriser les déplacements. Avec la CP-CNU, nous demandons que cette mention soit supprimée des convocations émises par la DGRH.

Le basculement désorganisé vers la plateforme Odyssée et les nombreux dysfonctionnements occasionnés menacent aussi le bon déroulement des travaux des sections et l'égalité de traitement des dossiers.

Avec la CP-CNU, la section 21 réaffirme son attachement à ses missions. Elle exige que le ministère respecte le travail accompli par le CNU et lui donne les moyens techniques et financiers de le faire correctement et déontologiquement.

Votée à l'unanimité des présents

Motion sur le financement des unités de recherche

La section 21 du CNU, réunie en assemblée générale le 7 mars 2025, s'associe à la CP-CNU pour s'opposer à la création des « key-labs », qui aurait pour conséquence une nouvelle dégradation des conditions de travail de tous les personnels des unités de recherche. Elle dénonce la mise en concurrence délétère inhérente à un tel système, la pression inutile exercée sur les laboratoires sélectionnés pour le rester et sur les non sélectionnés pour le devenir. A l'heure où nombre d'établissements de l'enseignement supérieur subissent une situation financière dramatique, la mise en place des « key-labs » ne fera que fragiliser davantage la recherche publique.

La 21^e section du CNU déplore le contournement des instances scientifiques du CNRS et la non-consultation des autres tutelles des unités de recherche que sont les universités ou les écoles. Elle soutient pleinement les prises de position de la Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N) et celles la Conférence des Présidents du Comité National (CPCN). Elle demande que le projet « key-labs » soit abandonné.

Avec la CP-CNU, la 21^e section réaffirme que l'urgence est, au-delà de l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels de la recherche publique, un financement pérenne à la hauteur des enjeux d'une politique scientifique ambitieuse. Les personnels du service public d'enseignement supérieur et de la recherche ont besoin de stabilité, de temps et de sérénité pour effectuer une recherche au service du bien commun, libre, et de qualité.

Votée à l'unanimité des présents